

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3725-2010

---

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

MODIFICATIONS AUX CONDITIONS DE  
SERVICE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION  
(HQP)

---

HYDRO-QUÉBEC  
En sa qualité de Distributeur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE  
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
(AQLPA)

Demanderesse en Intervention

---

**DEMANDE D'INTERVENTION**

Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M<sup>e</sup> Dominique Neuman, LL. B.  
Procureur

Le 30 avril 2010

---

*Demande d'intervention*

*Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*



1 - Par la présente, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) logent conjointement une demande d'intervention auprès de la Régie de l'énergie au dossier R-3725-2010 (Modifications aux conditions de service d'Hydro-Québec Distribution).

## **I NOM ET COORDONNÉES DES DEMANDERESSES EN INTERVENTION**

2 - Les noms et coordonnées des demanderesSES en intervention, pour fins de communication, sont les suivantes:

**Stratégies Énergétiques (S.É.)**  
**Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

M<sup>e</sup> Dominique Neuman, Procureur  
1535, rue Sherbrooke Ouest  
Rez-de-chaussée, local Kwavnick  
Montréal Qc H3G 1L7  
Téléphone: 514-849-4007  
Télécopie: 514-849-2195  
Courriel: [energie@mink.net](mailto:energie@mink.net)

## **II NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES DEMANDERESSES**

3 - La présente demande est logée conjointement par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Les deux demanderesSES en intervention sont décrites en annexe aux présentes.

---

*Demande d'intervention*

**Stratégies Énergétiques (S.É.)**  
**Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

### III THÈMES QUI SERONT TRAITÉS DANS LA PREUVE OU LE MÉMOIRE DE L'INTERVENANT ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES

4 - L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) avaient pris part au dossier R-3535-2004 de la Régie.

Elles soumettront les représentations suivantes dans leur preuve et argumentation au présent dossier :

- Elles soumettent qu'il est souhaitable de codifier davantage les normes requises pour assurer la **qualité de l'onde (fréquence, tension et questions connexes)**. Une telle codification serait souhaitable alors que, d'un côté, de plus en plus d'abonnés seront amenés à installer **des appareils de plus en plus sophistiqués** (incluant des équipements d'autoproduction par des énergies renouvelables et, prochainement, des équipements de microproduction de ces énergies) et que, de l'autre côté, Hydro-Québec Distribution manifeste sous intérêt pour entreprendre **des démarches de type Smart Grid**, par lesquelles notamment la tension serait réduite en temps réel, à chaque poste, proche de la limite du seuil requis par la charge réelle, en réduisant ainsi le gaspillage (voir notamment le projet CATVAR). Ces deux éléments accroissent le besoin de codifier davantage les obligations d'Hydro-Québec Distribution quant à la qualité de l'onde fournie et également les obligations de l'abonné quant à ce qu'il/elle doit faire (ou ne pas faire) pour ne pas perturber le réseau. Les équipements récents sont également sensibles aux harmoniques de fréquence ; même s'il est vrai que la plupart des harmoniques sont générés par les clients, il est aussi vrai que celles-ci peuvent ensuite être transmises par le réseau de distribution à d'autres clients. Pour l'ensemble de ces questions, la documentation sur les enjeux de tension et de fréquence est disponible chez Hydro-Québec; il s'agira de déterminer de quelle manière il est souhaitable de traduire cette documentation en normes faisant partie des conditions de service ou référées par celles-ci.
- Un des aspects de la **qualité de l'onde** a trait aux tensions parasites générées par des déséquilibres de tension. Nous avons été surpris de constater l'omission d'Hydro-Québec Distribution de traiter de cette question à la pièce HQD-1, Document 1 (à la section 3.3.2.1 et au tableau 2) alors que les tensions parasites sont des effets reconnus et documentés de certains déséquilibres. Cette omission est d'autant plus surprenante qu'Hydro-Québec Distribution documente elle-même que les tensions parasites constituent un enjeu de la qualité de l'onde (qualité de tension) sur son site Web ( voir [http://www.hydroquebec.com/distribution/fr/publications/pdf/qualite\\_tension\\_fr](http://www.hydroquebec.com/distribution/fr/publications/pdf/qualite_tension_fr)

---

*Demande d'intervention*

*Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

[.pdf](#) , page 8, tableau 5, item 5.3 ; voir aussi <http://www.hydroquebec.com/recherche/index.html?cx=012281322398103676135%3Aexbjde3vxgi&cof=FORID%3A10%3BNB%3A1&ie=ISO-8859-1&q=tension+parasite#1289> et [http://www.hydroquebec.com/developpementdurable/documentation/pdf/cem/repertoire\\_agriculture.pdf](http://www.hydroquebec.com/developpementdurable/documentation/pdf/cem/repertoire_agriculture.pdf) et [http://www.hydroquebec.com/municipal/pdf/upa\\_2003.pdf](http://www.hydroquebec.com/municipal/pdf/upa_2003.pdf) ). Notre surprise quant à cette omission de la part d'Hydro-Québec est encore plus grande puisque le sujet des tensions parasites a récemment fait l'objet d'une consultation majeure en Ontario et est maintenant codifié au *Code de système de distribution électrique* de l'*Ontario Energy Board (OEB)*, version révisée du 15 mars 2010 , page 44 et Appendice H ([http://www.oeb.gov.on.ca/OEB/Documents/Regulatory/Distribution\\_System\\_Code.pdf](http://www.oeb.gov.on.ca/OEB/Documents/Regulatory/Distribution_System_Code.pdf) ).

- En lien avec les propositions susdites relatives à la codification de ces normes de qualité de l'onde, nous ferons des représentations afin d'améliorer l'obligation d'information du Distributeur à l'égard des normes applicables et quant aux sanctions pour manquements du Distributeur à ses obligations.

#### **IV LA MANIÈRE DONT L'INTERVENANT ENTEND PRÉSENTER SA PREUVE ET SON ARGUMENTATION**

5 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* souhaitent pouvoir demander des renseignements écrits à Hydro-Québec. Elles souhaitent participer également à une séance d'information au présent dossier, si une telle séance est tenue.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* déposeront ensuite une preuve d'expertise écrite de la part de Monsieur Jean-Claude Deslauriers. Elles présenteront cette preuve en audience et participeront à cette audience, puis présenteront une argumentation.

#### **V REMBOURSEMENT DES FRAIS**

6 - Les demanderesses en intervention demanderont, à un stade ultérieur, le remboursement de leurs frais au présent dossier, conformément aux instructions qu'il plaira alors à la Régie d'émettre. Un budget prévisionnel de participation est déposé avec les présentes.

---

*Demande d'intervention*

*Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

**PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :**

**ACCUEILLIR** la présente demande d'intervention conjointe de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Montréal, le 30 avril 2010



Dominique Neuman  
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de  
L'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

---

*Demande d'intervention*

*Stratégies Énergétiques (S.É.)*  
*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

## ANNEXE

### LES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

#### ***L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)***

L'AQLPA est l'un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982 comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour objet de favoriser et promouvoir des politiques, des décisions, des actions, des aménagements et des idées conformes au principe du développement durable.

L'AQLPA a participé à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec, afin de renforcer les instruments réglementaires et les instruments de planification et afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec). Elle a réalisé des interventions relatives à l'*Accord Canada-États-Unis sur la pollution transfrontière* et d'autres accords internationaux relatifs à la qualité de l'atmosphère. Elle a été particulièrement active au cours des différents débats publics sur les politiques énergétiques et politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada et au Québec au cours de la dernière décennie.

#### ***Stratégies Énergétiques (S.É.)***

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* est un organisme non-gouvernemental à caractère environnemental, fondé en janvier 1999, comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales, énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre

---

*Demande d'intervention*

*Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* vise à développer des outils stratégique de planification et de décision intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, "Notre avenir à tous". Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments réglementaires directifs, mais également par des instruments incitatifs.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* a également pris part à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec. Elle a notamment pris part au *Processus national sur les changements climatiques* ainsi qu'au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, deux processus gouvernementaux de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

### **Interventions conjointes antérieures de SÉ-AQLPA**

L'AQLPA et *Stratégies énergétiques (S.É.)* ont pris part conjointement à divers dossiers de la Régie de l'énergie.

Elles ont également pris part à diverses activités et forums relatifs à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Canada et au Québec. Elles sont des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) ayant notamment eu le statut d'observateur à la 11<sup>e</sup> *Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP-11)* qui s'est tenue à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. À cette occasion, elles avaient organisé, conjointement avec d'autres partenaires, une conférence d'experts internationaux sur la géothermie, ainsi qu'à l'installation d'une maisonnette chauffée à la géothermie à proximité du site de la Conférence.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* représentent une tendance modérée au sein du milieu environnemental québécois.

Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que "S.É. à su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable." (p.8).

---

**Demande d'intervention**

**Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

Dans sa décision D-2002-171 au dossier R-3490-2002, la Régie souligne que "S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie" (p. 7).

---

---

*Demande d'intervention*

*Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*